



2401, rue Coursol
Montréal (Québec) H3J 1C8
Tél. : (514) 846-1543
Courriel : info@aml-lma.org
Site Internet : www.aml-lma.org

BULLETIN DE LIAISON - VOLUME VII - No. I - Septembre 2005

L'épreuve du feu

Par Mona Greenbaum, Coordonnatrice de l'Association des mères lesbiennes du Québec

Pour les lesbiennes désirant fonder une famille, la situation s'est nettement améliorée. En 1998, au cours des premiers balbutiements de l'Association des mères lesbiennes, aucune législation n'appuyait ni ne reconnaissait nos familles. La reconnaissance sociale était également lacunaire.

Pour celles qui désiraient procréer par le biais des cliniques de fertilité, la situation était d'autant plus alambiquée. Plusieurs femmes m'ont raconté des histoires d'horreur au sujet du désormais célèbre « Dr M. » que bon nombre d'entre nous ont consulté puisqu'il était le seul médecin à pratiquer des inséminations pour des lesbiennes. Bien que certaines d'entre nous soient en effet devenues enceintes grâce à ses techniques pour le moins douteuses (Il a déjà laissé un échantillon de sperme décongelé sous un éclairage fluorescent pendant 45 minutes le temps d'aller faire une course.), la vaste majorité des candidates sont ressorties de l'aventure frustrées et toujours pas enceintes.

Par la suite, nous avons découvert que certains médecins acceptaient de nous commander du sperme pour faire des inséminations-maison. (Ce qui est maintenant illégal.) En raison de cela et des importants frais de transport du sperme en provenance de divers endroits du continent, ma partenaire et moi avons lancé notre propre banque de sperme « maison ». Non, nous n'avons pas passé les donneurs au crible, ni publié une petite annonce pour recruter des hommes séduisants et éduqués. Nous avons plutôt loué deux grands cryoconservateurs à azote liquide et aidé beaucoup de familles en entreposant leur sperme (qu'elles pouvaient ainsi commander en plus grande quantité et économiser en frais de transport et en démêlé avec l'Agence des douanes du Canada).

Rétrospectivement, c'est très amusant, mais à l'époque ce n'était pas la solution idéale puisque des lesbiennes somnolentes sonnaient à notre porte à 5 heures du matin, quel que soit le jour de la semaine, afin de permettre à leur partenaire de faire une insémination avant de partir au boulot.

Voilà pourquoi je suis toujours émue quand on me demande les coordonnées des trois cliniques de fertilité montréalaises qui traitent les lesbiennes. L'idée que nous n'ayons toujours pas accès aux cliniques des grands hôpitaux publics est désagréable, mais tolérable.

Voilà pourquoi également je suis de plus en plus furieuse chaque fois qu'on me parle des difficultés à fonder une famille par le biais de l'adoption. Parfois, il semble que nous avançons d'un pas pour reculer de deux...

Nous étions habitées d'espoir en 2002 avec l'adoption au Québec de la loi sur l'Union civile. Nombreux sont ceux, particulièrement dans les médias, qui faisaient référence à cette loi comme étant celle qui donne aux gais et lesbiennes le « droit à l'adoption ».

Qu'en est-il au juste ?

Pour celles d'entre nous qui décident d'avoir des enfants par grossesse, la nouvelle législation est fort salutaire. Avec cette loi, nous pouvons établir nos responsabilités et droits parentaux par l'entremise d'un simple acte de naissance... Que demander de plus ? Toutefois, tout cela a très peu à voir avec l'adoption.

Tout d'abord, l'adoption par des personnes ouvertement gaies et lesbiennes n'a jamais été illégale au Québec. Le hic c'est qu'il était impossible de présenter une demande en couple pour que les deux parents obtiennent les droits et les responsabilités. La nouvelle législation, théoriquement, permet aux couples de même sexe de présenter une demande en couple pour adopter un enfant né au Québec. Les Centres de la jeunesse et de la famille *Batshaw*, l'organisme qui chapeaute les adoptions par des Montréalais anglophones avait une politique d'ouverture face aux gaies et lesbiennes bien avant que la législation ne soit même un germe d'idée. Dès 1998, l'une de nos toutes premières membres avait déjà la garde légale de trois enfants grâce à la banque mixte de *Batshaw* (être famille d'accueil dans le but d'adopter). Son orientation sexuelle n'a jamais été tue. La législation de 2002 a seulement permis à un second parent du même sexe d'être également reconnu sur le plan juridique.

Du côté francophone, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) a toujours affiché une plus grande résistance. Ma partenaire et moi connaissons bien le manque de sensibilisation de leurs travailleurs sociaux puisque l'une d'eux a procédé à notre évaluation lorsque nous avons demandé au gouvernement québécois (dans le cadre de notre cause présentée devant le Tribunal de la famille) de reconnaître ma partenaire comme second parent légal de nos garçons. La travailleuse sociale a fait son « enquête » en nous posant des centaines de questions (des plus banales aux plus homophobes). Dans son rapport final, elle a jugé que ma partenaire était correcte parce qu'elle était, apparemment, à toutes fins pratiques, un père comme les autres (!), ayant eu le malheur d'être née dans le mauvais corps !

En tant que coordonnatrice du groupe je savais qu'il existait un sérieux problème au sein de la DPJ puisque j'avais reçu une bonne quantité d'appels de plaintes au sujet de cet organisme.

Au cas où des doutes subsisteraient dans votre esprit, la porte-parole montréalaise de la DPJ, Monique Marchand, a en fait émit un communiqué d'intérêt public au sujet de nos familles :

« Le Centre jeunesse de Montréal recherche le meilleur milieu possible pour les enfants. Or, nous vivons dans une société où l'on considère encore que la meilleure famille est la famille traditionnelle : papa, maman et les enfants. Nous ne faisons pas encore partie d'une société qui considère que les familles homoparentales font partie de la norme. Le Centre jeunesse de Montréal s'accorde plutôt à la norme sociale. »¹

Il est déjà fort complexe d'adopter des bébés au Québec, même pour les hétérosexuels. Mon ami Sym, qui est avocat à *Batshaw*, affirme que ces difficultés sont dues à une combinaison de lois et de mesures québécoises qui rendent la situation plus complexe qu'en Ontario. Quelques couples et individus, gaies et lesbiens, ayant réussi à adopter affirment que malgré leur succès, la DPJ a vivement besoin d'être sensibilisée à la parentalité homosexuelle.

Ainsi, plusieurs personnes désirant fonder une famille par adoption, se tournent vers le *Secrétariat à l'adoption internationale* (SAI). Le SAI tient à jour une liste de pays ouverts à l'adoption. Toutefois, aucun pays de la liste n'est ouvert aux parents gaies et lesbiens. Évidemment, le SAI n'est pas à blâmer. Ces pays appliquent des lois et des pratiques discriminatoires et il est impossible, à moins de cacher son identité sexuelle, de pouvoir adopter.

Au cours des dernières années, en raison de la forte médiatisation de la lutte pour la reconnaissance des droits des allosexuels au Canada, certains pays sont allés jusqu'à exiger que les candidats signent un document stipulant qu'ils ne sont ni gaies ni lesbiennes. D'autres pays n'acceptent que les couples hétérosexuels mariés.

Cependant, au cours de la dernière année, des portes semblent s'être ouvertes. Tout d'abord, nous avons eu écho qu'une agence d'adoption californienne, gérée par des gaies, recrutait des futurs parents gaies et lesbiens et que des couples ontariens avaient profité de ce service. Certaines de nos membres sont accros du moteur de

¹ [Monique Marchand, intervenante sociale qui gère les demandes d'adoption au Centre jeunesse de Montréal – Voix du village reportage homoparentalité par Mikaelle Monfort Janvier 2005]

recherche Google et nous ont aidé à retracer plus d'une soixantaine d'agences américaines acceptant les candidatures gaies et lesbiennes. Certaines agences sont situées à quelques pas de chez nous, au Vermont...

Malheureusement, le SAI ne traite qu'avec une agence américaine, *Small World*, qui n'accepte que les couples hétérosexuels. En soi, cela enfreint peut-être la Charte des droits et des libertés de la personne puisque au Québec il n'y a pas de frein juridique à l'adoption par les couples de même sexe.

Il semble toutefois possible de traiter avec des agences d'adoption américaines et d'outre-mer qui ne font pas partie de la liste « officielle » du SAI, de même que d'adopter à partir d'autres provinces canadiennes, mais les procédures ne sont pas clairement énoncées. Le SAI a le pouvoir d'autoriser ou de refuser ces adoptions, mais nous ignorons les critères de sélection. L'impression générale est que malgré la politique clairement formulée, notre sort demeure entre les mains de quelques personnes et de leurs opinions personnelles.

Tant de gens ont soulevé cette problématique que nous avons organisé deux rencontres regroupant une quarantaine de personnes intéressées. À la fin de la dernière réunion, nous avons décidé qu'il serait intéressant d'inviter un spécialiste en matière d'adoption internationale pour discuter des différentes options offertes. Si vous avez des questions à poser, veuillez nous les faire parvenir. Nous en dresserons une liste que nous remettrons à l'avance à l'avocat. Pour plus de renseignements, consultez le prospectus ci-joint.

Vous voulez écrire pour le bulletin ? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

Les nouvelles en bref de juin à septembre 2005

Les nouvelles de Montréal et du Québec

Juin 2005 – Les 1^{ers} OutGames mondiaux Rendez-vous Montréal 2006 ont confirmé la participation de la légendaire Diane Dufresne et du Cirque du Soleil aux cérémonies d'ouverture.

De plus, pour la toute première fois, des jeux gais seront télévisés partout dans le monde. La chaîne francophone de Radio-Canada a acheté les droits de diffusion pour un montant non dévoilé. Les cérémonies d'ouverture seront retransmises en direct d'un océan à l'autre et à l'échelle internationale sur les ondes de RDI. Le spectacle sera produit par Sogestalt Television, sous la gouverne du producteur de réputation internationale Guy Latraverse. M. Latraverse confie qu'il embauchera également des artistes internationaux pour les cérémonies d'ouverture.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture auront lieu au Stade olympique. Les OutGames se tiendront du 26 juillet au 5 août 2006.

19 juin 2005 *Hour/365 Gay.com (Québec)* Promettant de faire la souveraineté du Québec, l'ancien ministre du Parti québécois André Boisclair a annoncé sa candidature à la direction du Parti.

« Ensemble, nous ferons du Québec un pays reconnu pour ses valeurs sociales, son caractère français, sa diversité et sa créativité », a-t-il déclaré en conférence de presse. M. Boisclair, âgé de 39 ans, a affirmé qu'il voulait consacrer une partie de son travail à réunir les souverainistes de tous âges pour bâtir un nouveau pays.

Monsieur Boisclair, qui est ouvertement gai, s'est fait demander s'il croyait être exposé à une quelconque forme d'homophobie au cours de la course à la direction du Parti.

« J'ai eu le grand privilège de grandir dans une société d'ouverture et de tolérance au Québec, a-t-il répondu. Je suis fier de qui je suis. »

Monsieur Boisclair a gardé son orientation sexuelle secrète pendant plusieurs années de sa vie politique. En 2000, il s'est finalement confié à l'hebdo *Voir*.

« Pour moi, l'affirmation de mon orientation sexuelle est un faux débat, a-t-il dit au *Voir*. Si s'affirmer c'est être en paix avec sa famille, ses amis et ses collègues, c'est fait depuis longtemps. De plus, je refuse les étiquettes imposées par autrui. Être libre, c'est également avoir la liberté de choix. Je ne permettrai à personne de déterminer mon identité ni de décider à quel groupe j'appartiens. Je me reconnais dans mes amis, ma famille et le Québec, pas dans la communauté gaie. Je n'ai jamais opté de vivre dans la communauté gaie et je ne commencerai pas aujourd'hui. »

16 juin 2005 *Hour/La Presse (Montréal)* *Divers/Cité* a essuyé un important revers de Québec et du gouvernement fédéral. À la veille de la conférence de presse du 16 juin au sujet des festivités de la Fierté, Tourisme Québec a coupé le financement promis de moitié, à 50 000 \$. Une semaine auparavant, Patrimoine Canada avait retiré sa bourse de 60 000 \$, créant un sérieux manque à gagner dans le budget de 1,5 M de *Divers/Cité*.

La directrice de *Divers/Cité*, Suzanne Girard leur a rendu la monnaie de leur pièce durant la conférence de presse en s'attaquant à la remarque de Patrimoine Canada estimant que *Divers/Cité* n'est pas un événement à caractère artistique.

« Je ne crois pas que cette excuse soit le fond de cette histoire », a-t-elle dit. Depuis l'an 2000, *Divers/Cité* a présenté des concerts en plein air gratuits affichant Diane Dufresne, Les Grands Ballets Canadiens, Samantha Fox, Nanette Workman, Martha Wash, Patsy Gallant, Ashley MacIsaac et Joey Arias. Au nombre des artistes de cette année, on retrouvait Lila Downs, RuPaul et Carole Pope.

Madame Girard a également souligné que *Divers/Cité* attire des centaines de milliers de touristes chaque année. Ces derniers génèrent des revenus de tourisme se chiffrant dans les millions de dollars pour la région chaque été. De surcroît, *Divers/Cité* s'est mérité trois grands prix du tourisme. Elle est donc outrée que Patrimoine Canada ait sarcastiquement dit au quotidien *La Presse* que *Divers/Cité* pourrait toujours faire une nouvelle demande l'an prochain.

De plus, toujours selon Mme Girard, Tourisme Québec a déboursé de fortes sommes pour une publicité encourageant le tourisme gai à Montréal dans l'édition actuelle du magazine américain *Out Magazine*. Tourisme Québec a toujours affirmé que le financement de *Divers/Cité* ne serait pas coupé. Et voilà qu'ils financent de nouveaux festivals ou des festivals qui n'ont pas encore fait leurs preuves.

15 juillet 2005 - *365Gay.com* (Ottawa) Le cardinal Marc Ouellet de Québec, un des prétendants au titre de successeur du pape Jean-Paul II, affirme que les enfants de couples mariés de même sexe ne peuvent recevoir le baptême de l'Église catholique.

Témoignant aux audiences sénatoriales du projet de loi sur le mariage de même sexe, Monseigneur Ouellet a indiqué que la Conférence des évêques catholiques considérait que si les deux parents désiraient signer l'extrait de naissance, l'Église ne pourrait procéder à la bénédiction. Il a dit que cette décision s'inscrit dans une série de mesures décrétées à la suite des pourparlers sur le mariage de même sexe.

« Prenons l'exemple de la cérémonie du baptême. Selon la loi canonique, il nous est impossible d'accepter les signatures de deux pères ou de deux mères en tant que parents d'un bébé », a précisé Monseigneur Ouellet devant le comité.

« Avec une loi officialisant ces unions, ce genre de situation sera de plus en plus fréquent. Non seulement cela trouble-t-il nos usages, mais également nos archives et différents aspects de la vie de notre communauté. »

Le cardinal a également affirmé que le mariage de même sexe mettait en péril la liberté de religion. Il a indiqué au comité que les prêtres ne sont plus à l'aise de prêcher la morale de leur propre Église par crainte d'être étiquetés homophobes.

« Un drôle de climat s'installe; nous n'osons plus dire ni enseigner ce en quoi nous croyons, soutient-il. Même de la chaire, nous nous sentons menacés de propager les enseignements de l'Église en matière de moralité sexuelle. [...] Il est ici aussi question de liberté de religion. »

Cependant, Monseigneur Ouellet croit qu'il serait mal de suivre les recommandations de certains chefs religieux en excommuniant ou en refusant la communion aux défenseurs du mariage de même sexe, de l'avortement ou de tout ce qui va à l'encontre de la doctrine de l'Église.

Malgré les commentaires du cardinal, le comité a approuvé la législation (voir la section sur le mariage).

Les nouvelles canadiennes

28 juin 2005 (Ottawa) La Chambre des communes du Canada a entériné la loi permettant aux couples de même sexe de se marier dans les régions du pays où les compétences juridiques n'ont pas encore légalisé le mariage de même sexe. Ces unions sont déjà légales dans huit des dix provinces canadiennes, ainsi que dans l'un des trois territoires. Le mariage gai est maintenant légalisé à la grandeur du pays.

La mesure a été votée à 158 voix contre 133. Les gais et les lesbiennes entassés au balcon ont acclamé et applaudi ce résultat.

Au cours des dernières heures du débat, le député conservateur albertain Dave Chatters s'est exclamé : « Quelle est la prochaine étape de cette descente aux enfers ? Légaliserons-nous la polygamie ? la prostitution ? les drogues dures ? ou encore collaborerons-nous avec le crime organisé pour importer des danseuses nues et des drogues ? Dieu seul le sait, Monsieur le président. »

Pour les Libéraux, c'était plutôt une question de droits égaux pour tous les Canadiens.

"Nous sommes une nation de minorités », a fait remarqué le Premier ministre Martin à la Chambre. « Dans une nation de minorités, il est crucial de ne pas trier les droits. Un droit est un droit. Voilà l'objet du vote de ce soir. »

À la suite du vote, des gais débordant de joie ont dit que c'était la toute première fois qu'ils étaient citoyens à part entière.

Les Conservateurs qui étaient contre le projet de loi dès qu'il a été proposé par le prédécesseur de Paul Martin, Jean Chrétien, il y a deux ans cherchaient à retarder son adoption en présentant une longue liste de témoignages et de demandes d'amendement. Ils ont échoué le matin du vote alors que le gouvernement et les deux plus petits partis de l'opposition – le NPD et le Bloc québécois – ont soutenu la clôture du débat et forcé le vote.

Toutefois, les Conservateurs affirment qu'ils n'en ont pas terminé avec le mariage de conjoints de même sexe. Le Parti entend en débattre à l'occasion des prochaines élections fédérales prévues pour le début de l'année 2006. De plus, si les Conservateurs sont élus, leur chef Stephen Harper a affirmé en conférence de presse qu'il tentera de faire annuler la loi et mettre définitivement fin aux mariages gais, même au prix d'un débat constitutionnel. M. Harper soutient qu'il remplacerait le mariage pour les conjoints de même sexe par l'union civile.

Toutefois, cette possibilité ne semble pas être pour demain. De récents sondages démontrent que l'appui des Conservateurs chute tandis que les Libéraux obtiennent une solide majorité. De surcroît, si les Conservateurs de Stephen Harper l'emportent, selon les spécialistes en droit constitutionnel, ils n'auront qu'un seul outil qui leur

permettrait de se débarrasser du mariage de même sexe : l'invocation de la clause nonobstant, une échappatoire constitutionnelle qui n'a jamais été invoquée par un gouvernement fédéral.

« Ils devront au moins être honnêtes avec la population, soutient le ministre de la Justice Irwin Cotler. Ils devront reconnaître qu'ils désirent fouler la Charte des droits aux pieds, outrepasser des ordonnances de droit constitutionnel de neuf juridictions du pays, faire fi d'une ordonnance unanime de la Cour suprême du Canada et des lois de ce pays. »'

Plus de 3 000 couples se sont déjà unis dans huit provinces et dans le Territoire du Yukon où les mariages de même sexe étaient déjà autorisés.

12 juillet 2005 - *Globe and Mail (online) (Vancouver)* - Le jour de leur premier anniversaire de mariage et du 34^e anniversaire de leur rencontre, Peter et Murray Corren se sont finalement rendus devant le Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique. Cependant, le couple militant, qui a déposé une plainte contre le Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique il y a six ans, devra attendre encore un an avant que sa cause ne soit entendue puisque les procédures ont été subitement ajournées.

Les Corren demandent au tribunal de juger que le gouvernement provincial a discriminé systématiquement les parents et enfants non-hétérosexuels au sein du système scolaire en omettant toute mention des relations allosexuelles dans leur curriculum.

« Nous connaissons l'existence de récits et d'expériences non seulement de personnes d'origines anglaise ou française, mais également d'autochtones, de femmes et de groupes marginalisés comme les immigrants », soutien Murray Corren, un enseignant du primaire à Coquitlam. « Ces problématiques font partie du curriculum. La seule omission semble être toute relation ou expérience de la participation des communautés gaies au développement de l'histoire canadienne. »

Les Corren affirment également vouloir inclure la mention de l'intimidation homophobe dans le curriculum des élèves de la maternelle à la 7^e année.

Le couple confronte depuis longtemps le conseil scolaire de Surrey et le Ministère de l'Éducation. Dans une affaire portée en Cour suprême, Murray Corren était engagé dans une poursuite judiciaire contre le conseil scolaire de Surrey qui refusait l'introduction de trois ouvrages affichant des familles allosexuelles dans les classes de maternelle et de 1^{re} année.

L'audition devant le tribunal de cette nouvelle cause devait durer quatre semaines, mais l'ajournement a été demandé dès le premier jour quand le Ministère de l'Éducation a souligné la portée de la plainte.

« Cette discussion est en cours depuis des années, » affirme Nitya Iyer, représentante du Ministère au tribunal. « Le différend est de taille quant à la portée de la plainte. »

Les Corren exigent une plus grande inclusion dans le matériel du curriculum pour toutes les écoles subventionnées par le gouvernement provincial, y compris les écoles confessionnelles. L'ordonnance du tribunal pourrait toucher également le curriculum d'établissements scolaires indépendants comme Montessori et les écoles catholiques, juives et sikhs, soutient Fred Herfst, vice-président de la Fédération canadienne des écoles privées en Colombie-Britannique.

« L'inquiétude tient bien évidemment au fait que 80 % de nos écoles sont confessionnelles et que l'ordonnance pourrait affecter la capacité de ces écoles à dispenser leurs enseignements religieux », affirme M. Herfst.

Moins de 35 des 350 écoles privées de la Colombie-Britannique ne reçoivent aucun financement provincial, tandis que les autres obtiennent 35 % à 50 % de leur financement du Ministère. Environ 10 % de la population étudiante fréquente l'école privée. La porte-parole du Ministère de l'Éducation, Corinna Filion, explique que

chaque école privée subventionnée par le gouvernement provincial est assujettie au curriculum du Ministère de l'Éducation.

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

(Sautez cette section si vous en avez assez du mariage)

Veillez noter qu'aux États-Unis, le débat sur le mariage a complètement perdu les pédales ! Il y a des initiatives favorables et défavorables au mariage dans la majorité des États. Ainsi, il serait impossible de traiter de ce sujet convenablement dans un bulletin. Toutefois, vous trouverez un excellent aperçu des nouvelles en provenance des États-Unis, sur le site de la *Human Rights Campaign* dans la section sur le mariage : www.hrc.org/marriage/

Sur ce site un tableau structuré des avancées État par État peut être consulté en cliquant sur la rubrique **States with Anti-Gay Marriage Laws**.

17 mai (Massachusetts) Plus de 6 200 couples célèbrent leur premier anniversaire de mariage, puisqu'il y a un an l'État du Massachusetts légalisait le mariage entre conjoints de même sexe.

17 mai (Ottawa) Le mariage de même sexe au Canada est près de devenir réalité grâce à Belinda Stronach qui quitte le Parti conservateur pour celui des Libéraux qui nagent en eaux troubles. Ainsi, le gouvernement pourrait réussir à faire adopter in extremis la loi. Mme Stronach blâme le chef du Parti conservateur, Stephen Harper, pour son changement de cap. Elle était contre l'opposition de son chef au mariage entre conjoints de même sexe et son désir de renverser le gouvernement.

19 mai (Ottawa) Le vote de confiance concernant le budget fédéral tient en haleine les gais et les lesbiennes ainsi que les membres du parlement. Le gouvernement Martin l'obtient. Le vote est arraché de justesse lorsque le président enregistre son vote qui fait pencher favorablement la balance.

22 mai (Rome) Des couples de même sexe célèbrent une cérémonie symbolique de mariage à quelques rues du Vatican.

23 mai (Washington) L'assemblée générale de l'American Psychiatric Association vote en faveur d'une résolution accueillant le mariage entre conjoints de même sexe.

24 mai (Yellowknife) Un couple gai résidant dans le nord du Canada dépose une plainte accusant les **Territoires du Nord-Ouest** de lui refuser une licence de mariage, ce qui est contraire à la Charte des droits et libertés de la personne. Le ministre de la Justice Brendan Bell affirme que son Ministère ne se mêlera pas de la cause.

30 mai (Ottawa) Le comité sur le mariage entre conjoints de même sexe reprend l'audition des témoins persuadé que le tout se soldera par des guerres de tranchées au sujet du calendrier et des horaires d'audition de témoins. Vic Toews du Parti conservateur affirme en entrevue qu'il craint que les autres partis, qui soutiennent la législation et veulent faire adopter le projet de loi rapidement, bloquent tout débat concernant les propositions d'amendement.

Les députés acceptent finalement d'augmenter le nombre de témoins de 41 à 60. Ajoutant ainsi 22 témoins anti-égalitaires issus principalement de mouvement religieux de droite. En échange, M. Toews et les Conservateurs agréent que le projet de loi soit présenté à la Chambre le 16 juin pour une troisième et dernière lecture.

Monsieur Toews défendra des amendements qui, par exemple, n'enlèveraient pas le statut de bienfaisance des Églises qui refuseraient d'unir un couple de même sexe. Ces amendements ne feraient que réitérer ce que la Charte des droits et libertés de la personne prévoit déjà.

3 juin (Sacramento) L'assemblée de la **Californie** rate l'occasion de passer à l'histoire en refusant d'adopter la loi qui aurait légalisé le mariage entre conjoints de même sexe dans l'État. Le projet de loi a été rejeté par à peine quatre votes de différence parmi les quatre-vingts sièges de l'assemblée. L'État du Massachusetts demeure le seul État à avoir légalisé le mariage homosexuel.

6 juin (Cité du Vatican) Sur la question de l'égalité du mariage, le Pape traite de « pseudo-mariage » l'union de conjoints de même sexe et affirme que la famille n'est ni une structure sociale futile, ni le fruit de situations historiques et économiques.

6 juin (Ottawa) Un membre du chancelant gouvernement libéral démissionne en affirmant qu'il n'en peut plus du soutien de Paul Martin pour le mariage entre conjoints de même sexe. Pat O'Brien, qui représente la région du sud-ouest de l'Ontario au Parlement, siègera dorénavant comme indépendant.

7 juin (Ottawa) Le Premier ministre Paul Martin l'emporte contre un petit groupe de Libéraux qui désirent voter contre le budget gouvernemental, ce qui plongerait le pays en période électorale. Le groupe, près d'une douzaine de députés, s'oppose au projet de loi sur le mariage de même sexe. Paul Martin a déjà affirmé que les membres du parlement libéraux, mis à part les membres du cabinet, pourront voter librement sur ce projet.

14 juin (Halifax) Un mariage gai sur la base des Forces canadiennes à Greenwood fait la manchette comme étant le premier mariage gai à être célébré sur une base militaire en Amérique du Nord. Le mariage qui a eut lieu le 3 mai comptait 45 invités.

15 juin (Ottawa) Les Conservateurs proposent de laisser le gouvernement fédéral adopter un projet de loi de 4,6 \$ milliards en échange d'un sursis pour le projet du mariage entre conjoints de même sexe. Les Conservateurs avaient contesté le projet de loi C-48, l'entente budgétaire de 4,6 \$ milliards que le gouvernement a conclu avec le NPD.

19 juin (Madrid) Des centaines de personnes ont répondu à l'appel de l'Église catholique romaine en manifestant contre le mariage de même sexe à Madrid. Selon les porte-parole de l'Église, 2 millions de personnes étaient présentes, mais la police affirme qu'il n'y en avait que 150 000. La manifestation était organisée par l'Église et le mouvement conservateur du Parti populaire.

20 juin (Ottawa) Le gouvernement libéral minoritaire du Canada annonce qu'il demandera aux députés de prolonger la séance indéfiniment afin de permettre le vote sur le mariage de même sexe. Le leader parlementaire libéral Tony Valeri annonce qu'il y aura un vote pour prolonger la séance de la Chambre au-delà de la date d'intersession prévue du 23 juin.

21 juin (Madrid) Le Sénat **espagnol** entame le débat sur la légalisation du mariage entre conjoints de même sexe après que le chef du Parti conservateur se fut excusé des remarques prononcées la veille par l'un de ses témoins à l'audience du comité.

Le président du Parti populaire s'est excusé des remarques d'Aquilino Polaino, professeur de psychologie à l'Université catholique de Madrid, qui affirmait que l'homosexualité est une « maladie » et que l'adoption par des parents gais engendrerait des enfants gais.

23 juin (Ottawa) Le gouvernement faisait face à un vote de défiance concernant l'adoption du budget. Toutefois, jeudi soir, le Parti s'est rendu compte que de nombreux Conservateurs n'étaient pas présents à la Chambre des communes, ayant préféré débiter la fin de semaine plus tôt. Les Libéraux ont alors invoqué une ancienne loi rarement utilisée pour forcer un vote immédiat et faire adopter le budget. En cas de défaite du budget, le Canada aurait été replongé en période électorale et le projet de loi sur le mariage de même sexe aurait été relégué aux oubliettes.

23 juin (Fredericton) La province maritime du **Nouveau Brunswick** devient la dernière région à amender la loi sur le mariage. Dans un jugement écrit, la juge Judy Clendenning indique qu'elle est en faveur du mariage homosexuel pour les quatre requérants.

Seules deux provinces (l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta) et deux territoires (le Nunavut et les Territoires-du-Nord-Ouest) n'acceptent toujours pas ces mariages.

Juin 25 (Ottawa) Tandis que le Canada s'apprête à voter sur la question du mariage de même sexe, le plus important syndicat du Canada, le Syndicat canadien de la fonction publique, demande à ses membres d'enjoindre leur député à adopter immédiatement le projet de loi C-38, soit avant les vacances d'été.

Le SCFP est le premier syndicat canadien à avoir mis sur pied un comité homosexuel et l'un des premiers à intégrer les droits des personnes transgenres dans ses règlements.

28 juin (Ottawa) La Chambre basse du Canada adopte une loi permettant aux couples de même sexe de se marier dans les régions du pays qui n'avaient toujours pas légalisé le mariage homosexuel. La loi a été adoptée à 158 voix contre 133.

29 juin (Edmonton) Avec l'adoption de la loi sur le mariage de même sexe, le gouvernement provincial conservateur de la province de l'**Alberta** étudie sa prochaine action. Ted Morton, une importante figure conservatrice de Calgary indique qu'il y a deux options. À court terme, l'Alberta doit se retirer de tout ce qui touche la question du mariage. À long terme, il voudrait demander un amendement constitutionnel qui entraînerait la chute de la loi C-38.

29 juin (Madrid) Un groupe de laïcs catholiques opposés au mariage gai présente une pétition de 600 000 signatures un jour avant la légalisation prévue du mariage entre conjoints de même sexe en **Espagne**.

30 juin (Madrid) Le mariage entre conjoints de même sexe est enfin possible en Espagne, qui devient le troisième pays à reconnaître officiellement ce genre d'union. Les deux pays autres sont les Pays-Bas et la Belgique.

Trois cent cinquante députés étaient présents pour le vote de 187 voix contre 147, où il y eut 4 abstentions. La loi, partie prenante d'une importante réforme sociale du Parti socialiste au pouvoir, permet également aux conjoints de même sexe d'adopter et de toucher l'héritage du conjoint. Un porte-parole du Parti socialiste, instigateur du projet de loi, a affirmé vouloir maintenant faire adopter une loi protégeant les quelques 8 000 transsexuels espagnols.

2 juillet (Massachusetts) Un jour important à **Provincetown** ! La 1 000^e licence de mariage entre conjoints de même sexe est accordée.

4 juillet (Ottawa) Le projet de loi C-38 fait l'objet de discussions approfondies au Sénat. Il devrait être adopté sans trop de difficulté puisque la majeure partie des membres du Sénat sont d'allégeance libérale.

7 juillet Les membres du parlement **ougandais** votent un amendement constitutionnel afin d'interdire les mariages homosexuels et d'imposer des amendes criminelles aux couples qui défient cet amendement.

9 juillet – La plus petite province du Canada, l'**Île-du-Prince-Édouard**, devient la neuvième province à légaliser le mariage de même sexe. Ainsi, seuls l'Alberta et deux territoires attendent l'adoption officielle de la loi qui les obligera à accorder les licences de mariage aux conjoints de même sexe.

12 juillet - Le *Norwegian Dawn*, un navire de croisière américain, accoste à **Halifax**. À son bord, 2 200 gais, lesbiennes et leurs familles viennent prendre part à un «mariage-éclair» homosexuel.

La Commission canadienne du tourisme dépense 250 000 \$ chaque année pour attirer au Canada les gais et les lesbiennes de New York, de la Californie et du sud de la Floride.

13 juillet (Johannesburg) Afrique du Sud Des couples gais et lesbiens attendent impatiemment l'ordonnance de la cour qui permettra peut-être au pays de devenir le cinquième à légaliser le mariage entre conjoints de même sexe. La Cour constitutionnelle a entendu les arguments des parties en mai et s'apprête à rendre sa décision. Le dossier a été mis de l'avant par Marie Fourie et Cecilia Bonhuys, qui sont conjointes depuis 1994 et qui aimeraient se marier.

14 juillet – Un commissaire aux mariages de **Régina** doit se présenter devant la Commission des droits de la personne de la **Saskatchewan** après avoir refusé d'unir un couple de même sexe. Orville Nichols, ce commissaire depuis 23 ans qui a déposé une plainte à la Commission des droits de la personne pour avoir été forcé d'unir des couples gais et lesbiens, affirme qu'il fera appel à une juridiction supérieure pour conserver sa licence de commissaire

14 juillet (Athènes) Selon les médias d'Athènes, le parti de gauche de la **Grèce** s'engage à soutenir le mariage de même sexe. Le gouvernement du Premier ministre Costas Karamanlis s'oppose à ces mariages. Le mariage gai ne fait pas partie des enseignements de l'Église orthodoxe, la plus importante de Grèce.

18 juillet (Ottawa) Un sondage du journal *Globe & Mail* et du réseau CTV, démontre que 55 % des Canadiens affirment que la loi sur le mariage entre conjoints de même sexe devrait être maintenue par le prochain gouvernement contre 39 % qui la voudrait abrogée. Seulement 6 % des Canadiens disent ne pas avoir d'opinion sur le sujet.

19 juillet (Ottawa) Les Libéraux devront demander la clôture du débat pour éviter qu'il ne s'éternise. La motion mettrait également fin à l'un des plus longs débats sociaux du Canada. Plutôt ce même mois, les Libéraux avaient déjà appelé la clôture du projet de loi C-38 à la Chambre des communes et une deuxième lecture du projet au Sénat. La seconde lecture s'est vue accorder un vote favorable de 43 voix contre 12. Le vote final sera probablement semblable.

19 juillet (Ottawa) L'un des plus âpres débats de l'histoire du Canada se conclue par un vote de fin de soirée qui fait du Canada le quatrième pays à légaliser le mariage de même sexe. La troisième lecture du projet de loi C-38 est adoptée sans amendement.

Les dernières paroles précédant le vote ont été prononcées par Ione Christensen, un sénateur libéral de 71 ans du Yukon, qui a lu le courriel d'un électeur :

«Imaginez ce que ce peut être que d'avoir l'âme en paix du simple fait de savoir que vous êtes traités de façon égale en vertu de la loi. »

Sur ces paroles, les membres de la Chambre se sont retirés pour un vote de trois minutes qui met fin à un débat politique et juridique qui aura duré trois ans. Le vote de 47 voix contre 21 a fait suite à des années de débats juridiques et sociaux qui ont divisés des familles, des groupes religieux et des alliés politiques. Une fois le vote passé, un cri de joie s'est élevé dans la salle.

20 juillet (Ottawa) Le projet de loi sur le mariage entre conjoints de même sexe reçoit la sanction royale et devient donc une loi officielle faisant du Canada le quatrième pays à légaliser ces mariages.

22 juillet (Bruxelles) Le gouvernement **belge** affirme que 2 442 couples de même sexe se sont unis depuis la légalisation du mariage homosexuel le 1^{er} septembre 2003. La Belgique est le deuxième pays à avoir légalisé ces mariages.

23 juillet (Charlottetown) L'**Île-du Prince-Édouard** se traîne les pieds en ce qui concerne la loi sur le mariage entre conjoints de même sexe. Mildred Dover, la procureure générale de la province, affirme que la province n'est pas contre le mariage de même sexe, mais qu'elle n'émettra pas de licences aux couples homosexuels avant que toutes les lois se rapportant au mariage n'aient été modifiées. Le processus pourrait s'éterniser pendant des mois.

La province de l'Alberta, qui disait faire des pieds et des mains pour renverser la loi après son adoption n'a émis qu'un soupir. Dès les premières heures après l'adoption de la loi, un couple gai s'est vu accorder une licence de mariage.

13 août (Sydney, Australie) Une manifestation de regroupant 3 000 personnes est organisée à l'occasion de la journée nationale du mariage entre conjoints de même sexe.

Les nouvelles internationales

25 mai 2005 - *New York Times/ PlanetOut* – L'**American Food And Drug Administration** a institué un nouveau règlement indiquant que tout homme ayant eu des relations homosexuelles au cours des cinq dernières années ne pouvait être donneur de sperme anonyme. La FDA a refusé tout rejet de la disposition, estimant que les gais sont en général plus à risque d'être porteurs du virus du SIDA. Les détracteurs accusent la FDA de stigmatiser les gais plutôt que d'adopter une méthode de dépistage des comportements à risque pour tous donneurs, gais ou hétéros.

Récit : <http://www.planetout.com/news/article.html?2005/05/05/1>

10 juin 2005 - *365Gay.com* (**Édinbourg**) Le gouvernement **écossais** a annoncé qu'il allait reconnaître les droits des deux partenaires d'un couple de même sexe en coparentalité. Le gouvernement affirme qu'il examinera la loi sur l'adoption afin de donner aux deux parents les mêmes droits et responsabilités.

Bien que l'adoption soit déjà légale pour les gais, les partenaires étaient souvent laissés pour compte, et les enfants de lesbiennes nés par fécondation in vitro n'étaient pas reconnus comme ceux de la partenaire. Ces changements accéléreront le processus d'adoption, selon Euan Robson, ministre de l'éducation, qui a aujourd'hui annoncé les changements. Le gouvernement suit donc les recommandations émises à la suite d'un rapport d'experts en adoption sur le système écossais qui conseillait de supprimer les barrières à l'adoption pour les couples homosexuels.

La loi a déjà été abrogée en Angleterre et au pays de Galles.

24 juin 2005 - *365Gay.com* (**Beijing**) L'accès au plus vaste site Web gai **chinois** a été restitué à la suite d'un rapport international sur les droits de la personne accusant le gouvernement communiste d'empêcher les gais d'obtenir de l'information sur le VIH et le SIDA et de s'informer sur les pratiques sexuelles sécuritaires.

En plus de fournir des renseignements sur le VIH et le SIDA, le site, *gaychinese.net*, propose également des nouvelles et des forums de discussion où les gais chinois peuvent aborder les problématiques d'affirmation de l'orientation sexuelle. Le site réside sur un serveur à l'extérieur du pays, mais les censeurs du gouvernement en interdisaient l'accès en Chine depuis le début du mois d'avril. D'autres sites allosexuels sont toujours bloqués.

Un rapport du Human Rights Watch accuse le gouvernement chinois d'intimidation et d'entrave au travail du personnel de santé du pays en matière de VIH et de SIDA. Le rapport note les restrictions Internet notoires en Chine ayant gêné l'accès à d'importantes informations sur le SIDA pour des groupes à risque élevé, tels les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.

Le rapport semble avoir forcé la main du gouvernement chinois qui a annoncé qu'il travaillerait dorénavant de concert avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en matière d'éducation pour la communauté gaie dans l'une des régions les plus touchées du pays. L'OMS affirme qu'un programme pour les gais sera mis sur pied d'ici un an dans la province du Henan.

28 juin 2005 - *365Gay.com* (**Bruxelles**) La pression monte en **Union européenne** (U. E.) exigeant un vote officiel réprimandant la **Pologne** pour sa façon de traiter les gais et les lesbiennes. Le Parti Vert du parlement européen a émis un énoncé déclarant que la Pologne a « trahie » son engagement, pris en joignant l'Union l'an dernier, de respecter la convention européenne des droits de la personne.

En juin dernier, les gais polonais ont imploré l'aide de l'U. E. après que le maire de Varsovie, Lech Kaczynski, ait interdit les célébrations de la Fierté et ait émis plusieurs commentaires homophobes. Malgré tout, le défilé de la Fierté a eu lieu et près de 2 500 personnes ont sillonné les rues de la ville.

Une semaine plus tard, des centaines de personnes ont envahi les rues dans une contre-manifestation organisée par un groupe d'extrême droite. Cette démonstration – intitulée la Marche normale – était organisée par la Jeunesse polonaise militante, une ramification du parti ultraconservateur Law and Justice dont le maire de Varsovie est une figure de proue. M. Kaczynski est candidat à la présidence polonaise et les sondages indiquent que ses chances de l'emporter sont bonnes.

Plusieurs craignent que sans l'intervention de l'Union européenne, les gais polonais soient chassés du pays, soient victimes d'arrestations massives malgré le fait que la constitution polonaise de 1997 garantisse les droits des minorités. La convention européenne des droits de la personne protège également explicitement les droits des gais.

8 juillet 2005 – La première conférence asiatique à grande échelle traitant des problématiques allosexuelles s'est ouverte à **Bangkok, Thaïlande**. Durant trois jours, quelques 160 délégués participeront à diverses causeries.

Récit : <http://www.planetout.com/news/article.html?2005/07/08/5>

22 juillet 2005 – Le bureau du gouverneur du **Massachusetts** a donné l'ordre aux hôpitaux de substituer l'expression « second parent » au mot « père » sur les extraits de naissance des enfants de conjoints de même sexe. Toutefois, les employés municipaux qui enregistrent et emmagasinent les rapports de naissance affirment que la rature pourrait entraîner une récusation du document par les agents des passeports, les gouvernements étrangers et d'autres fonctionnaires.

Récit : <http://www.planetout.com/news/article.html?2005/07/22/2>

25 juillet 2005 - 365Gay.com (Londres) L'indignation internationale monte à la suite de la pendaison de deux adolescents gais, le 19 juillet dernier, par le gouvernement **iranien**. Mahmoud Asgari, 16 ans, et Ayaz Marhoni, 18 ans, ont été exécutés publiquement dans la ville nordique de Mashhad. Avant l'exécution, ils ont déclaré ne pas avoir su que tout acte homosexuel est passible de la peine de mort. Selon le code pénal iranien, les fillettes peuvent être pendues dès l'âge de 9 ans, tandis que dans le cas des garçons, c'est dès l'âge de 15 ans.

Des appels à la réprimande publique du traitement des gais en Iran ont retentis de Washington à Moscou.

À Téhéran, la lauréate du prix Nobel de la Paix Shirin Ebadi a condamné l'exécution et fait fi de l'assertion du gouvernement affirmant que les deux jeunes violaient des petits garçons. Mme Ebadi, qui dirige le Centre de protection des droits de la personne à Téhéran, affirme que ces exécutions violent la convention internationale des droits de l'enfant, dont l'Iran est signataire.

« Ma demande d'une loi interdisant clairement l'exécution de jeunes de moins de 18 ans est jusqu'à maintenant restée lettre morte, mais je ne baisserai pas les bras pour autant », a confié Mme Ebadi à l'*Associated Press*.

Madame Ebadi, qui a reçu le prix Nobel de la Paix en 2003, fait campagne pour la protection des droits de l'enfant et un plus grand respect des droits de la personne en Iran. Toutefois, elle s'est butée à la résistance du système judiciaire contrôlé par la droite. Selon les militants pour les droits de la personne en Iran, plus de 4 000 gais et lesbiennes ont été exécutés depuis la prise du pouvoir des Ayatollahs en 1979.

12 juillet 2005 – Dans une décision marquante, un juge **brésilien** a autorisé l'adoption pour un couple gai. Le couple cherche à adopter une petite fille de 2 à 4 ans. Il semble que cette cause soit la première au Brésil permettant à un couple gai d'adopter conjointement un enfant.

Récit : <http://www.planetout.com/news/article.html?2005/07/12/4>

Des nouvelles de l'Association des mères lesbiennes

RENCONTRES À VENIR :

SEPTEMBRE :

♦ Pour adultes seulement :

Mercredi, 21 septembre 2005, 19 h

Conférence et discussion : Doreen Brown, avocate et experte en adoption internationale

En tant que gais et lesbiennes, devons-nous taire notre orientation sexuelle pour pouvoir adopter des enfants ? Quels pays sont ouverts à l'adoption par des parents gais et lesbiens ? Quelles sont les procédures d'adoption au Canada, aux États-Unis et à ailleurs dans le monde ? Existe-t-il d'autres options ? Quels sont nos droits ? M^e Brown saura répondre à nos questions sur l'adoption internationale pour les gais et les lesbiennes.

Endroit : 6642A, Christophe-Colomb (métro Beaubien)

Veillez faire parvenir vos questions à l'avance à Mona : info@aml-lma.org ou 514-846-1543

OCTOBRE :

♦ Pour adultes seulement :

Samedi, 1^{er} octobre 2005, 19 h

Fête de bienvenue !

C'est l'occasion pour les anciennes et les nouvelles du groupe de se rencontrer ou de se revoir après les vacances d'été. Nous nous retrouverons au 1^{er} étage du **Café Européen, au 1560, rue Sainte-Catherine Est (métro Beaudry) dans le Village**. Vous pouvez prendre un repas ou grignoter au restaurant adjacent.

♦ Pour les familles :

Samedi, 22 octobre 2005, 10 h30

Spécial Halloween : train fantôme et Exporail

Petits et grands auront la chair de poule en apercevant le train fantôme du musée ferroviaire canadien – Exporail. Vous êtes tous conviés à participer costumé à l'événement. Apportez votre goûter. Il y a une grande salle où nous pourrons manger tous ensemble, mais il n'y a aucune cafétéria sur place.

Pour le prix et le trajet voir feuille ci-jointe.

NOVEMBRE :

♦ Pour adultes avec ou sans enfants

Samedi, 5 novembre 2005, de 13h00 à 16h00

Groupe de discussion :

Les joies et les défis des parents gais, lesbiens, bisexuels et trans-identitaires (LGBT) de couleur ou autochtone

Les défis des personnes LGBT des communautés ethnoculturelles ou autochtone se voient décuplées quand ces derniers deviennent parents. Cette rencontre nous permettra de discuter de notre expérience de parent LGBT de couleur ou autochtone conciliant trois univers : celui de notre culture, celui de la communauté gaie et celui de la culture blanche dominante. Amenez vos enfants puisqu'il y aura une aire de jeux ainsi que des activités organisées pour eux.

Endroit : Centre Greene, 1090 Avenue Greene (Métro Atwater, Avenue Greene est à quelques coins de rue à l'ouest d'Atwater. Le Centre Greene est situé au sud du Boulevard René-Levesque)

BABILLARD :

♦ Des mères célibataires partout, partout. Venez en grand nombre ! Rassemblons-nous pour parler bébés, mamans célibataires et de tout ce qui vient avec... Une rencontre décontractée et sans cérémonie. Et, évidemment, les bébés sont les bienvenus... Si vous êtes intéressée, envoyez-moi un courriel à shariann@sympatico.ca ou téléphonez-moi (Shari Ann) au (514) 482-6533. Peut-être pouvons-nous nous rencontrer chez moi ou ailleurs. En espérant qu'au moins une autre maman soit intéressée.

♦ Mère et fille de 9 ans cherche mère et enfant du même âge (fille de préférence) pour faire des sorties, activités, etc. Écrire à mjlegault@arobas.net

♦ Café-Causerie Aux Fémin'Elles: L'Association lesbienne vous invite à ses cafés causeries le deuxième et le quatrième lundis du mois, de 19h à 21h30 à la salle d'atelier (au deuxième étage) de chez Loblaw's situé au 1155 Boul.

Talbot à Chicoutimi. Ces rencontres ont comme but de briser l'isolement et s'adresse aux femmes lesbiennes qui désiraient socialiser en compagnie d'autres femmes lesbiennes, afin de permettre un échange positif. Au plaisir de vous rencontrer ! Informations: 418-541-9065

ADOPTIONS ET NAISSANCES :

♦ **Melissa Angela & Graham Connor** are proud to announce the birth of their sister **Gwynneth Patricia Lee Hudson-Jameson** born Sunday **May 22, 2005** at the Jewish General Hospital at 5:44 a.m. weighing 8lbs. 8 oz., measuring 21 inches long. She came into this world with a bang! Both parents (**Pheleshia Hudson and Diane Jameson**) are thrilled and, oh so happy to finally meet her.

♦ **Véronique Parenteau et Marie-Violaine Boucher** sont fières et heureuses de vous annoncer la naissance d'**Antoine**. Leur fiston, qui pesait 7 livres 3 onces et mesurait 20 pouces. Il est né le **10 juin** dernier au Centre hospitalier LaSalle. Les deux mamans remercient AML et toutes les femmes ayant participé aux rencontres en 2003-2004 pour les avoir inspirées et supportées, souvent sans le savoir.

♦ **14 juillet 2005**, 00h40 précise: Moment idéal pour danser sur des airs d'accordéon. Moment parfait pour philosopher sur fond d'hymne national. Moment choisi, enfin, pour venir au monde et devenir un grain de plus, un gain de plus. **Benjamin André Alexis Bertouille-Blais** a décidé de joindre ses 3,7 kg et ses 53 cm au grand tourbillon. Depuis, tout en lui nous émerveille. Depuis, la nuit est pleine de lune. Depuis, la vie tourbillonne avec un indispensable grain d'humour et un énorme gain d'amour. Benjamin est venu rejoindre, notamment, ses mères, **Joanne Blais et Ariane Bertouille**, son grand frère de 22 mois, **Jean-Nicolas**, sa marraine Alice Bertouille et son parrain André Blais

DIVERS :

♦ **Traductrices, rédactrices, etc. : Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin.** Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez-nous contacter : info@aml-lma.org

♦ *La Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075 rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13h00 à 20h00. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.**

♦ **Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la nous en tout temps à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.**

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE. Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. Première consultation gratuite, 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à l'AML. J. Freed, (514) 483-5130, www.jfreed.ca**

♦ Livres et disques personnalisés pour toute la famille. Le texte et les illustrations changent pour que le héros de l'histoire ressemble à votre enfant avec le même couleur de peau, même couleur d'yeux, etc. Vous pouvez être inclus dans l'histoire ainsi que toute votre famille et vos amis. Toutes les familles peuvent être représentées. Pour les enfants de 8 ans et moins. 155 est remis à l'AML, si l'AML est mentionné lors de la commande. Visitez www.alphakid.com (français) ou www.printakid.com (anglais) ou appelez **1-888-729-9696**.